

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	23

Date de convocation	01/10/2025
Date d'affichage	01/10/2025

DL25015	OBJET : SIGNATURE AVENANT N° 2 DE PROLONGATION DU MARCHE DES DECHETS VERTS ISSUS DES DECHETERIES LOT 3 : SECTEUR NIMES AVEC SEDE ENVIRONNEMENT
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le six octobre, s'est réuni à 17 heures trente, le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, Mme Véronique POIGNET SENGHER (suppléante), M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Emmanuel CARRIERE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard SCHIEVEN.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES.

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-5 relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;

VU le marché public de traitement des déchets verts lot 3 secteur NÎMES, signé à l'origine par le Président du syndicat Sud Rhône Environnement avec l'entreprise SEDE Environnement pour un montant initial de 108 220 € HT et une durée d'exécution de 24 mois à compter du 2 octobre 2023.

VU l'avenant de transfert au Sitom Sud Gard dudit marché à la suite de la sortie des 3 déchèteries de Nîmes Métropole du périmètre de SRE et leur entrée dans celui du Sitom Sud Gard, au 1er juillet 2024,

CONSIDÉRANT que pour des raisons techniques et financières, la bonne exécution des prestations nécessite une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026,

CONSIDÉRANT que cette modification a une incidence sur le montant initial du marché telle que ci-dessous :

Montant du marché public initial :

Montant HT : 108 220 € pour une estimation de 5 000 t/an

Montant de l'avenant n°2 :

Montant : 52 666,16 € HT pour une estimation de 2 508 tonnes.

VU l'avis favorable de la CAO du 23 septembre 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Autorise la prolongation du marché public conclu avec SEDE ENVIRONNEMENT pour le traitement des déchets verts issus des apports des déchèteries lot 3 secteur NÎMES, jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Précise que cette prolongation entraîne une modification du montant initial du marché, qui s'élève désormais à 157 845,08 € euros HT.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20251006-DL2025015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

 **Richard TIBERINO**